



Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 mars 2025

Date de convocation

21 MARS 2025

Date d'affichage

21 MARS 2025

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....**33**

Présents.....**26**

Votants.....**33**

N° DEL-25-08

Objet

**Bilan des cessions
et acquisitions
foncières 2024**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe – Serge MOREAU, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Christian HANQUET, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUZEZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Valérie CAPELLE, Karim BERBACHE, Elisabeth VAN ACKER, conseillers municipaux.

Étaient Absents excusés :

Assia LAZREG, adjointe au Maire, avait donné procuration à Serge MOREAU, adjoint au Maire.

Alice DUPONT-DONNET, adjointe au Maire, avait donné procuration à Mathilde BARBIEUX, conseillère municipale déléguée.

Jeanne-Marie BINOT, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe.

Priscilla DZIEMBOWSKI, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Joël QUENTIN, conseiller municipal délégué.

Estelle BOUTE, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Hélène MARTIN, conseillère municipale déléguée.

Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Joël BOUTE, conseiller municipal délégué.

Serge LEKADIR, conseiller municipal, avait donné procuration à Karim BERBACHE, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Frédérique VISTE

COMMUNE DE MARLY (59)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 mars 2025

Rapport :

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération de Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

La stratégie communale en matière de cessions et acquisitions s'inscrit dans une démarche de projet et de rationalisation du parc existant.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du bilan annuel des acquisitions et cessions de la commune,

Acquisitions	
1/ 23 rue Georges Braque	
Nature / localisation du bien	Foncier bâti Parcelles B3892, 23 rue Georges Braque pour une contenance de 213 m ²
Vendeur	Madame Buffart
Acquéreur	Ville de Marly
Procédure d'acquisition	Délibération du 10/10/2023 Signature de l'acte : 09/01/2024
Montant	
Eléments comptables	

Cessions	
1/ place des hirondelles	
Nature / localisation du bien	Foncier non bâti Parcelle B 6946 sise Place des Hirondelles pour une contenance de 20 m ²
Vendeur	Ville de Marly
Acquéreur	Monsieur Fosse
Procédure d'acquisition	Délibération du 10/10/2023 Signature de l'acte : 21/10/2024
Montant	348 €
Eléments comptables	Paiement reçu le 24/10/2024 Titre 2024/912
2/ Place des hirondelles	
Nature / localisation du bien	Foncier non bâti Parcelle B 6945 sise Place des Hirondelles pour une contenance de 26 m ²
Vendeur	Ville de Marly
Acquéreur	Madame Briquet
Procédure d'acquisition	Délibération du 10/10/2023 Signature de l'acte : 21/10/2024
Montant	452 €
Eléments comptables	Paiement reçu le 24/10/2024 Titre 2024/946
3/ rue Jean Jaurès, espace entreprises	
Nature / localisation du bien	Foncier bâti

	Parcelle B 5508 sise rue Jean Jaurès pour une contenance de 712 m2.
Vendeur	Ville de Marly
Acquéreur	Société Delobel
Procédure d'acquisition	Délibération du 09/07/2024 Signature de l'acte : 21/10/2024
Montant	150 000 €
Eléments comptables	Paiement reçu le 24/10/2024 Titre 2024/946

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivité Territoriale ;

Considérant qu'il convient d'annexer au compte administratif de la commune le bilan annuel des acquisitions et cessions foncières réalisées par la ville ;

Considérant que le bilan annuel des acquisitions et cessions de la ville de Marly est retracé sous forme des tableaux récapitulatifs ci-dessus, précisant la nature du bien, sa localisation, le montant de l'opération et l'identité du cédant ou du cessionnaire ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- de prendre acte du bilan annuel des acquisitions et cessions foncières de la ville présenté dans la délibération.

le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur Yves FLOQUET,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-ADOPTE la proposition.

La secrétaire de séance

Frédérique VISTE



Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE

